

FICHE D'INSCRIPTION

Thème :

militer à la FSU

Date : *jeudi 9 avril 2009*

Horaires du stage : *9h00 à 16h30*

Lieu : **FSU 62 16 rue A Briand maison des sociétés 62000 Arras**

NOM :PRENOM :

Année de naissance :Sexe : F M

Vous appartenez à quel syndicat à la FSU :

(Ces données nous sont utiles pour les statistiques)

Adresse personnelle si vous n'avez pas d'adresse mail :

.....

tel personnel :

E-mail :

tel portable :

RAPPEL : La section départementale prendra en charge uniquement le déplacement

Pour tout problème particulier, vous pouvez nous contacter.

Fiche à retourner dès réception à :

FSU 62

e-mail : fsu62@wanadoo.fr

16 rue A. Briand, maison des sociétés, 62000 Arras Tel :

03.21.71.14.89

Modèle de demande de congé pour formation syndicale (à reproduire à la main)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement.....

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service - (1).*

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du 9 avril 8h30 au 9 avril 17h30 2009 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Arras

Il est organisé par la FSU Pas de Calais sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au Journal Officiel du 06 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX STAGES DÉPARTEMENTAUX

ATTENTION:

- ▶ Ce stage est réservé aux personnels syndiqué(e)s à la FSU
- ▶ La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance, c.a.d. elle doit parvenir avant le 9 mars au Chef d'établissement ou de service (attention aux vacances !)
- ▶ Les membres des syndicats nationaux qui souhaitent participer aux stages doivent impérativement s'inscrire directement auprès de la section départementale du Pas de Calais pour nous faciliter l'organisation des stages.
- ▶ Une dizaine de jours avant la tenue du stage, la section départementale envoie confirmation (lieu, déroulement et horaires, documents...) au stagiaire.

LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENTS DES STAGIAIRES DES SN

- ▶ La FSU prend en charge le déplacement du stagiaire.

UNE SEULE ADRESSE ELECTRONIQUE :

fsu62@wanadoo.fr